

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 3 avril 2017 à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 : M. Martin Forcier	Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

092-04-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 3 avril 2017

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 6 mars 2017

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer – Mars 2017
- 5 Formation DGE – Président et secrétaire d'élection
- 6 ARPE – Autorisation de signature pour entente de collecte
- 7 Achat d'un panneau de vitesse – Demande d'aide financière
- 8 Autorisation de paiement – Mille et un Jardins
- 9 Parrainage SQ – Personne assignée aux rencontres
- 10 Demande d'appui – Poste Canada
- 11 Autorisation de paiement – F. Dugas électrique
- 12 Gala des Napoléon – 21 avril 2017
- 13 Semaine de l'action bénévole 2017
- 14 Infotech – Atelier de formation 2017
- 15 Fibre optique – Projet MRC de Drummond

Sécurité incendie

- 16 Préventionniste – Ajout d'une municipalité à l'entente de délégation de compétence

Premiers Répondants

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Voirie

- 17 Projet rue des Sorel – Approbation des plans et devis
- 18 Nivelage 2017
- 19 Fauchage 2017
- 20 Abat-poussière 2017
- 21 Scellement de fissures 2017
- 22 Balayage de rue 2017
- 23 Marquage de route 2017

Hygiène du milieu

- 24 Avis de motion – Débranchement des gouttières
- 25 Formation Log 4 – Planification de formation
- 26 Projet de règlement – Rayon de protection des sources d'eau potable
- 27 Travaux de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal
- 28 Usine eau potable – Maintenance génératrice
- 29 Écocentre – États financiers 2016

Urbanisme et zonage et développement

- 30 Construction neuve rue St-Jean-Baptiste – Émission d'un numéro civique
- 31 Adoption 2e projet – Règl: 212-2017 – Zone Cd-5 Multilogement
- 32 Adoption 2e projet – Règl: 213-2017 – Bâtiments accessoires, zone agricole
- 33 Adoption 2e projet – Règl: 214-2017 – Production laitière, zone agricole
- 34 CDL - Panneau lumineux
- 35 Demande de changement de zonage – Cb-7 Multilogement
- 36 Constat d'infraction – Matricule 6283 22 6726

Loisirs et culture

- 37 SIUCQ – course du p'tit frais
- 38 Défi Vélo-Lussier – Autorisation de passage
- 39 Stadiaume Saint-Guillaume – Demande de permis d'alcool et cantines
- 40 Village aux puces 2017

Général

Varia :

41

Correspondance

42

Période à l'assistance

43

Levée de l'assemblée

44

ADOPTÉE

093-04-2017

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

094-04-2017

4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – MARS 2017

Total des salaires :.....	26 353.81 \$
Total capital et intérêt :.....	1 26.95 \$
Total incompressible :.....	22 757.05 \$
Total à payer :.....	29 695.46 \$
Grand total des déboursés :.....	79 833.27 \$

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

095-04-2017

5. FORMATION DGE – PRESIDENT ET SECRETAIRE D'ELECTION

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription de Mme Martine Bernier et Véronique Trudel à la formation gratuite du DGE (*Directeur Général des Élections*), intitulée : « *Président et secrétaire d'élection* » qui se tiendra les 10 et 11 mai 2017, à Drummondville. Il est aussi résolu de rembourser les frais de déplacement et de repas conformément à la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

096-04-2017

6. ARPE – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE COLLECTE

CONSIDERANT la résolution N^o : 051-02-2017;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de collectes et d'événements spéciaux du ARPE (*Association pour le recyclage des produits électroniques*).

ADOPTÉE

097-04-2017

7. ACHAT D'UN PANNEAU DE VITESSE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière *au Fonds de la Ruralité de la MRC de Drummond* ainsi qu'au *Fonds communautaire dédié à la sécurité publique de la MRC de Drummond*, pour l'acquisition de deux radars pédagogiques dont le coût total est d'approximativement 10 000 \$.

ADOPTÉE

098-04-2017

8. AUTORISATION DE PAIEMENT – MILLE ET UN JARDINS

CONSIDERANT la facture N^o : 070835 au montant de 5 600 \$ incluant les taxes applicables, représentant le premier versement pour la saison 2017 de l'entretien et plantation des aménagements paysagers municipaux, par la firme Mille et un Jardins.

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser le versement de 5 600 \$ incluant les taxes applicables, à la firme Mille et un Jardins.

ADOPTÉE

- 099-04-2017** **9. PARRAINAGE SQ – PERSONNE ASSIGNEE AUX RENCONTRES**
CONSIDERANT QUE la SQ (*Sûreté du Québec*) a fait parvenir à la municipalité le calendrier des rencontres de parrainage 2017-2018;
- CONSIDERANT QUE** la SQ demande à ce que leur soit acheminé le nom de la personne désignée par la municipalité qui sera attirée aux rencontres;
- SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de nommer M. Jean-Pierre Vallée maire ou Martine Bernier directrice générale, personnes désignées aux rencontres de parrainage de la SQ, comme établi à leur calendrier.
- ADOPTÉE**
-
- 100-04-2017** **10. DEMANDE D'APPUI – POSTE CANADA**
CONSIDERANT la résolution N^o : 314-10-2014;
- CONSIDERANT QUE** le OGGO (*Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires*) a fait ses recommandations à la suite des consultations publiques qu'il a menées au sujet de Postes Canada;
- CONSIDERANT QUE** la municipalité a à cœur l'avenir du service postal;
- SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Guillaume fasse entendre sa voix auprès de la Ministre Foote afin de s'assurer que la population continue de bénéficier d'un service postal public et universel. Qu'une lettre soit envoyée à la Ministre Foote à cet effet ainsi que copie conforme au STTP (*syndicat des travailleurs et travailleuses des postes*).
- ADOPTÉE**
-
- 101-04-2017** **11. AUTORISATION DE PAIEMENT – FIRME F. DUGAS**
CONSIDERANT QUE les factures suivantes de la firme F. Dugas Électrique, totalisant :
- N^o : 7618 = 345.00 \$
 - N^o : 7619 = 730.95 \$
 - N^o : 7620 = 2 331.90 \$
- SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser le versement de 3 407.85 \$ plus les taxes applicables pour le paiement des factures N^o : 7618, 7619 et 7620 de la firme F. Dugas Électrique.
- ADOPTÉE**
-
- 102-04-2017** **12. GALA DES NAPOLEON – 21 AVRIL 2017**
SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 125 \$ plus les taxes applicables pour la participation de M. Jean-Pierre Vallée maire, au Gala des Napoléon organisé par la CCID (*Chambre de Commerce et d'industrie de Drummond*), le 21 avril 2017 à Drummondville. Que les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.
- ADOPTÉE**

103-04-2017 **13. SEMAINE DE L'ACTION BENEVOLE 2017**
SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de participer à la semaine de l'action bénévole en acceptant l'offre du Centre d'action bénévole Drummond de publier dans les pages centrales du journal l'Express, édition du 23 avril 2017, une carte d'affaires incluant un mot de remerciement pour tous les bénévoles de la municipalité.

ADOPTÉE

104-04-2017 **14. INFOTECH – ATELIER DE FORMATION 2017**
SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription de Mme Martine Bernier, directrice générale ainsi que Mme Véronique Trudel, directrice générale adjointe, à l'atelier de formation 2017 de la firme Infotech qui aura lieu le 25 mai à Drummondville, et ce, au coût de 345 \$ plus les taxes applicables pour les deux inscriptions. Il est aussi résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de repas, conformément à la politique en vigueur.

ADOPTÉE

105-04-2017 **15. FIBRE OPTIQUE – PROJET MRC DE DRUMMOND**
SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Guillaume **ne se joigne pas** au groupe de la MRC de Drummond en regard du projet de fibre optique.

ADOPTÉE

SECURITE INCENDIE

16. PREVENTIONNISTE – AJOUT D'UNE MUNICIPALITE A L'ENTENTE DE DELEGATION DE COMPETENCE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

VOIRIE

106-04-2017 **17. PROJET RUE DES SOREL – APPROBATION DES PLANS ET DEVIS**

CONSIDERANT la résolution N^o : 200-07-2016;

CONSIDERANT QUE la firme EXP a produit un devis technique pour approbation, concernant la réfection de la rue des Sorel, portant le numéro SGUM-00233467;

CONSIDERANT QUE le conseil doit approuver ce devis avant de pouvoir lancer l'appel d'offre public et par conséquent, le début des travaux;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'approuver le devis N^o : SGUM-00233467 préparé par la firme EXP, pour la réfection de la rue des Sorel et mandater ladite firme à lancer un appel d'offres de services sur SEAO, pour la réalisation des travaux de réfection décrits à ce devis.

ADOPTÉE

107-04-2017 **18. NIVELAGE 2017**
SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 500 \$ pour le nivelage du 2e rang, le chemin menant à l'usine d'épuration ainsi que l'aire de circulation et le stationnement du CRSG et de retenir les services de Les Entreprises Pierreville pour ces travaux, au taux horaire de 70 \$.

ADOPTÉE

108-04-2017

19. FAUCHAGE 2017

CONSIDERANT QUE Entreprise Alain Bélanger et fils inc. a déposé une offre de service datée du 8 novembre 2016 pour des travaux de fauchage 2017;

CONSIDERANT QUE la description de la soumission se lit comme suit :

Tarif horaire faucheuse à disque :	70 \$
Tarif horaire débroussailleuse :	80 \$
Tarif forfaitaire :	11.75 \$ / km linéaire / largeur

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de réserver les services de Les Entreprise Alain Bélanger et fils inc. pour les travaux de fauchage 2017, tel que décrit à leur offre de service datée du 8 novembre 2016. Que M. Alain Laprade, inspecteur municipal, soit mandaté afin de fixer l'horaire des travaux du mois de juin à août 2017, soit deux fauchages « une largeur ».

ADOPTÉE

109-04-2017

20. ABAT-POUSSIERES 2017

CONSIDERANT QUE la firme Calclo a déposé une offre de service concernant la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium 35 % (abat-poussière) pour la saison 2017;

CONSIDERANT QUE la description de l'offre de service se lit comme suit :

– Chlorure de calcium liquide 35 %, vrac liquide, au prix de 0.32 \$ / litre, plus les taxes applicables, pour une quantité totale approximative de 12 800 litres;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une quantité approximative de 12 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % à 0.32 \$ / litre, plus les taxes applicables, de la firme Calclo et de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, afin de fixer l'horaire des travaux.

ADOPTÉE

110-04-2017

21. SCELLEMENT DE FISSURES 2017

CONSIDERANT la résolution N° : 119-04-2015

CONSIDERANT QUE des travaux de scellement de fissures seront nécessaires sur les rues, rangs et routes dont la juridiction incombe à la municipalité;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de procéder au scellement de fissures. Que M. Alain Laprade, inspecteur municipal, soit mandaté à établir la planification des travaux.

ADOPTÉE

111-04-2017

22. BALAYAGE DE RUES 2017

CONSIDERANT QUE la municipalité est sous contrat avec les entreprises Myrroy pour le balayage de rues, et ce pour les années 2015 à 2017;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de procéder aux travaux de balayage des rues sous juridiction de la municipalité, et ce par Les entreprises Myrroy. Que M. Alain Laprade, inspecteur municipal soit mandaté à planifier les travaux.

ADOPTÉE

112-04-2017 23. MARQUAGE DE ROUTE

CONSIDERANT QUE la municipalité est sous contrat avec Lignes Maska pour le marquage des routes, rangs et rues sous juridiction municipale, et ce pour les années 2015 à 2017;

CONSIDERANT qu'approximativement 13.72 km sont prévus pour le marquage 2017 sur les rangs St-Prime, Brodeur, St-Méthode et St-Henri;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de procéder aux travaux de marquage des routes, rangs et rues sous juridiction municipale, et ce par Ligne Maska. Que M. Alain Laprade, inspecteur municipal soit mandaté à planifier les travaux.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU

24. AVIS DE MOTION – DEBRANCHEMENT DES GOUTTIERES

UN AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par M. Jocelyn Chamberland pour l'adoption prochaine d'un règlement concernant le débranchement des gouttières. Ledit règlement portera sur le débranchement des gouttières au réseau municipal sanitaire et pluvial.

113-04-2017 25. FORMATION LOG 4 – PLANIFICATION DE FORMATION

CONSIDERANT la résolution N° : 146-05-2015;

CONSIDERANT QUE de la formation reste à faire auprès des employés municipaux au niveau des différentes tâches d'opération du log 4 et ses équipements;

CONSIDERANT QUE cette formation est fournie par la firme F. Dugas Électrique;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'exiger de la firme F. Dugas Électrique que la formation des employés municipaux, au log 4 et ses équipements, soit offerte et complétée au plus tard le 31 mai 2017.

ADOPTÉE

26. PROJET DE REGLEMENT – RAYON DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

UN AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par Mme Francine Julien pour l'adoption prochaine d'un règlement concernant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbure sur le territoire de la municipalité.

114-04-2017 27. TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'AQUEDUC ET D'EGOUT MUNICIPAL

CONSIDERANT la résolution N° : 048-02-2016;

CONSIDERANT QUE 3 offres de services ont été reçues en regard des travaux de raccordement des services d'aqueduc et d'égout au réseau municipal qui se lisent comme suit :

- Excavation Sylvain Plante et fils Inc :13 680.00 \$
- Excavation McBM :15 266.72 \$
- Jean-Pierre Roy Excavation :17 300.00 \$

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir les services de Excavation Sylvain Plante et fils en regard des travaux de raccordement de service d'aqueduc et d'égout au réseau municipal comme indiqué à leur offre de service du 27 mars 2017, et ce, pour un coût

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

approximatif de 13 680 \$ plus les taxes applicables. Que cette dépense soit affectée au surplus de fonctionnement du département de la voirie.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Vallée quitte l'assemblée à 20 h 30

M. Jean-Pierre Vallée rejoint l'assemblée à 20 h 33

115-04-2017

28. USINE EAU POTABLE – MAINTENANCE GÉNÉRATRICE

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de mandater Génératrice Drummond à effectuer les travaux d'entretien et réparation, comme indiqué à leur offre de service N° : 2016-02-0494, pour la génératrice située à l'usine de traitement d'eau potable, et ce, au coût approximatif de 2 869.50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

116-04-2017

29. ÉCOCENTRE – ÉTATS FINANCIERS 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé en 2006 une entente avec RCQ (*Récupération Centre-du-Québec*) pour les services d'un écocentre, d'une durée de 10 ans, soit de 2007 à 2016;

CONSIDÉRANT QU'en 2008 la MRC a payé les frais d'écocentre pour seulement 10 mois d'opération puisque les états financiers de l'écocentre ont été réalisés pour seulement ces 10 mois, le tout faisant suite à une demande de la MRC dans le but de faciliter le calcul des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE les frais de l'écocentre étaient calculés de novembre à octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE pour 2016, dernière année de l'entente, les frais se sont échelonnés jusqu'au 31 décembre 2016 créant ainsi un déficit à combler de deux mois, à savoir une somme de 151 806 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC affectera une somme de 14 589 \$ représentant le surplus de fonctionnement de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles ainsi que ceux du comité administratif et de planification et du conseil de la MRC recommandent que les municipalités se partagent le solde de cette dette à savoir 137 237 \$, ce qui représente 1 943.28 \$ pour la municipalité de Saint-Guillaume;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense ainsi que le versement d'une somme de 1 943.28 \$ à la MRC de Drummond afin de payer la part de la Municipalité au déficit de fonctionnement de l'écocentre pour les mois de novembre et décembre 2016. Que cette dépense soit affectée au surplus général de la municipalité.

ADOPTÉE

117-04-2017

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

30. CONSTRUCTION NEUVE – RUE ST-JEAN-BAPTISTE – ÉMISSION D'UN NUMÉRO CIVIQUE

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction pour une maison neuve a été émis au matricule 6282 07 5072, situé sur la rue St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le numéro civique à attribuer à ce nouvel immeuble doit être le 124 rue St-Jean-Baptiste;

CONSIDERANT QUE selon le rôle d'évaluation en vigueur le matricule 6182 87 5698, porte déjà le numéro civique 124 St-Jean-Baptiste;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de rectifier et corriger l'attribution des numéros civiques entre les numéros civiques 118 à 126 rue St-Jean-Baptiste;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de rectifier et corriger l'attribution des numéros civiques de la façon suivante, le tout effectif à compter de la date de la présente séance :

- Matricule : 6282 07 5072 : 124 rue St-Jean-Baptiste
- Matricule : 6182 87 5698 : 122 rue St-Jean-Baptiste ;

Il est aussi résolu d'aviser les propriétaires des matricules concernés, Bell 9-1-1 ainsi que Poste Canada, des rectifications et corrections apportées afin que les adresses postales soient changées.

ADOPTÉE

118-04-2017

31. ADOPTION 2^E PROJET – REGL : 212-2017 – ZONE CD-5 MULTILOGEMENT

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 2017 par M. Claude Lapolice;

CONSIDERANT QUE le conseil désire adopter, sans changement, le deuxième projet du règlement n^o: 212-2017 intitulé : « *Amendement au Règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Jh intitulé Multifamiliale (3 à 8 logements) pour la zone Cd-5* »;

CONSIDERANT QU'une consultation publique s'est tenue le mercredi 29 mars à 18 h;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'adopter le deuxième projet du règlement n^o: 212-2017 intitulé : « *Amendement au Règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Jh intitulé Multifamiliale (3 à 8 logements) pour la zone Cd-5* ».

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2017

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE
LA CLASSE D'USAGE HJ INTITULÉ « MULTIFAMILIALE (3 À 8 LOGEMENTS)
POUR LA ZONE CD-5 »**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages pour la zone Cd-5;

CONSIDÉRANT que la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

CONSIDERANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017 par M. Claude Lapolice;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

SUR PROPOSITION de _____, appuyée par _____, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement d'amendement numéro 212-2017 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – ANNEXE A « CAHIER DES SPÉCIFICATIONS »

L'annexe A intitulé « Cahier des spécifications » faisant partie intégrante du Règlement de zonage est modifiée pour la zone Cd-5 par l'ajout de la classe d'usage Hj intitulé « Multifamilial (3 à 8 logements) »;

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

32. ADOPTION 2^E PROJET – REGL : 213-2017 – ZONE CD-5 MULTILOGEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

119-04-2017

33. ADOPTION 2^E PROJET – REGL : 214-2017 – PRODUCTION LAITIÈRE, ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 2017 par Mme Dominique Laforce ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter, sans changement, le deuxième projet du règlement n^o: 214-2017 intitulé : « *Amendement au Règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Af intitulé « agro forestier » pour les zones Aa-1 à Aa-9 inclusivement* »;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le mercredi 29 mars à 18 h 30;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le deuxième projet du règlement n^o: 214-2017 intitulé : « *Amendement au Règlement de zonage concernant l'ajout de la classe d'usage Af intitulé « agro forestier » pour les zones Aa-1 à Aa-9 inclusivement* ».

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2017

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE
LA CLASSE D'USAGE AF INTITULÉ « AGRO FORESTIER »
POUR LES ZONES AA-1 À AA-9 INCLUSIVEMENT.**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages agricoles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017 par Mme Dominique Laforce;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

SUR PROPOSITION de _____, appuyée par _____, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 214-2017 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – ANNEXE A « CAHIER DES SPÉCIFICATIONS »

L'annexe A intitulé « Cahier des spécifications » faisant partie intégrante du Règlement de zonage est modifiée par l'ajout de la classe d'usage Af intitulé « Agro forestier » pour les zones Aa1 à Aa9 inclusivement.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

120-04-2017

34. CDL – PANNEAU LUMINEUX

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière *au Fonds de la Ruralité de la MRC de Drummond*, pour l'acquisition d'une enseigne sur pylône double-face-écran électronique dont le coût total est d'approximativement 35 000 \$.

ADOPTÉE

121-04-2017

35. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – Cb-7 MULTILOGEMENT

CONSIDÉRANT une demande de changement de zonage afin de permettre l'usage « 6 à 8 logements » en zone Cb-7;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu :

- a) De mandater la firme Métiver Urbaniste Conseil à élaborer et rédiger le changement de zonage à être apporté;
- b) Il est aussi résolu que les frais encourus durant le processus de changement de zonage soient aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE

122-04-2017

36. CONSTAT D'INFRACTION – MATRICULE 6283 22 6726

CONSIDERANT QUE des correspondances et un avis d'infraction daté du 12 décembre 2016 ont été transmis au propriétaire du 16 rue de la Station, Saint-Guillaume, matricule 6283 22 6726, lot 5 251 211, concernant notamment un changement d'usage et l'obtention d'un certificat d'autorisation et un entreposage extérieur non conforme;

CONSIDERANT QUE ledit propriétaire, malgré les correspondances et l'avis d'infraction, ne se conforme pas à la réglementation municipale;

CONSIDERANT QUE ledit propriétaire est toujours en infraction en regard du règlement No. 192-2015 concernant l'entreposage extérieur et les normes y étant reliées;

CONSIDERANT QUE le propriétaire est toujours en infraction en regard du Règlement administratif no. 44-99 articles 3.4.1 et 3.4.8 ainsi qu'au règlement de zonage no. 45-99 article 4.1.2 et ses amendements;

CONSIDERANT QUE la Municipalité se doit de faire respecter les règlements municipaux;

CONSIDERANT l'article 4.2 du règlement administratif no. 44-99 concernant l'émission au contrevenant d'un constat d'infraction par l'inspecteur en bâtiment ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu :

- a- d'abroger la résolution no. 023-01-2017;
- b- que Mme Annick Vincent, inspecteur en bâtiment émette, suivant la réglementation municipale, audit propriétaire, les constats d'infraction requis afin que ce dernier se conforme à la réglementation municipale précitée;
- c- de mandater l'inspecteur en bâtiment, Mme Annick Vincent, afin de faire parvenir audit propriétaire à même les constats d'infraction des préavis d'ordonnance en regard de l'article 29 de la Loi sur les Cours municipales pour la mise à effet des règlements municipaux, soit entre autres, en vue d'ordonner au propriétaire de déposer une demande de c.a. afin qu'il se conforme au règlement, à défaut, de cesser toutes ces activités et d'ordonner au propriétaire qu'il cesse tout entreposage non conforme sur le terrain, à défaut, de demander de permettre à la municipalité de pénétrer sur l'immeuble et mettre fin à l'entreposage aux frais de la défenderesse ;
- d- de mandater nos procureurs Cain, Lamarre s.e.n.c.r.l. dans ces dossiers en conséquence pour représentation à la Cour, le cas échéant.

ADOPTÉE

LOISIRS

123-04-2017

37. SIUCQ – COURSE DU P'TIT FRAIS

CONSIDERANT la résolution N° : 305-11-2016;

CONSIDERANT QUE la course du P'tit frais 2017 se déroulera le 30 septembre 2017;

CONSIDERANT QUE le comité organisateur désire bénéficier des services du SIUCQ (*Services d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec*) afin de les assister au niveau de la sécurité entourant cet événement;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que le comité organisateur de la course du P'tit Frais fasse appel aux services du SIUCQ pour assurer la sécurité durant l'événement de la course du P'tit frais 2017.

ADOPTÉE

124-04-2017

38. DEFI VELO-LUSSIER – AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDERANT l'activité "*Défi Vélo-Lussier*", qui aura lieu le samedi 15 juillet 2017;

CONSIDERANT QUE la SQ (*Sûreté du Québec*) et le MTMDET (*Ministère des Transports, mobilité durable et de l'électrification des transports*) demandent à recevoir l'autorisation de passage des villes parcourues sur le trajet;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser l'organisation de Défi vélo Lussier à inclure à leur trajet les rues, rangs et routes de la municipalité pour leur événement du samedi 15 juillet 2017, tel que décrit au plan annexé à leur demande.

ADOPTÉE

125-04-2017

39. STADIAUME SAINT-GUILLAUME – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL ET CANTINES

CONSIDERANT QUE Club 4 X 4 Bois-Francs tiendra des activités au Stadiaume Saint-Guillaume, durant les mois de mai à septembre 2017;

CONSIDERANT QUE Club 4 X 4 Bois-Francs dépose à la RACJ du Québec (*Régie des alcools, des courses et des jeux*) une demande de permis d'alcool, type réunion et que cette demande doit être accompagnée d'une autorisation du propriétaire du site de l'activité ainsi que de la municipalité;

CONSIDERANT QUE Club 4 X 4 Bois-Francs demande aussi l'autorisation d'installer 3 cantines sur le site du Stadiaume, durant ses activités 2017;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que la municipalité autorise la demande de permis d'alcool, type réunion, ainsi que l'installation de 3 cantines pour les activités du Club 4 X 4 Bois-Francs qui se tiendront de mai à septembre 2017 sur le site du Stadiaume Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

126-04-2017

40. VILLAGE AUX PUCES 2017

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu :

- a) d'autoriser une dépense approximative de 250 \$ plus les taxes applicables pour les articles suivants lors de l'activité, Village aux puces 2017 qui se déroulera les 3 et 4 juin 2017;
 - Publicité dans le journal;
 - Conception de 2 affiches;
 - Publicité sur sites web spécialisés
- b) Il est aussi résolu que le remboursement et le versement soient effectués sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

GENERAL

41. VARIA

42. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de mars 2017 est remis aux membres du conseil.

43. PERIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

127-04-2017

44. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 21 heures, 15 minutes.

M. Jean-Pierre Vallée
Maire

Martine Bernier
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1^{er} mai 2017